

2007 : SB 32

## NOTE DE SERVICE

<b>DESTINATAIRES :</b>	Surintendantes et surintendants des affaires et des finances
<b>EXPÉDITRICE :</b>	Nancy Whynot Directrice Direction des programmes d'immobilisations
<b>DATE :</b>	Le 15 novembre 2007
<b>OBJET :</b>	Ententes de financement à long terme pour les projets d'immobilisations

---

Pour donner suite à la note de service **2007 : B2**, la présente vous fournit des renseignements supplémentaires sur la transition vers le financement à long terme et sur les ententes de financement à court terme actuellement en place pour plusieurs programmes d'immobilisations.

La présente note de service résume les programmes admissibles et les allocations maximales par programme pour chaque conseil scolaire. Elle contient le calendrier de transition, l'information que les conseils scolaires doivent fournir et les renseignements généraux sur le processus de transition. L'Office ontarien de financement (OOF) enverra directement aux conseils scolaires des trousseaux d'entente de financement détaillés indiquant les dates et le processus relatifs à la conclusion de l'entente de financement.

Ces ententes traduisent l'engagement permanent du Ministère à travailler en collaboration avec votre conseil scolaire et d'autres partenaires pour élaborer un mécanisme efficace de financement à long terme des travaux d'immobilisations des écoles. Ce système de financement pourrait simplifier et réduire les coûts de financement des projets d'immobilisations, et vous aiderait, vous et d'autres conseils scolaires, à utiliser pleinement les fonds d'immobilisations. Il appuierait notre but commun d'un programme d'immobilisations pour les écoles combinant planification stratégique et souplesse, permettant ainsi aux conseils scolaires de répondre aux besoins des élèves dans un cadre de financement durable.

**Il est à noter que les renseignements suivants dépendent de l'approbation par le lieutenant-gouverneur en conseil des modifications apportées aux règlements de financement en éducation. Le Ministère a l'intention de demander l'approbation de ces modifications prochainement et vous avisera si elles ont été approuvées.**

## Programmes admissibles

Les coûts de construction engagés par les conseils scolaires dans le cadre des programmes d'immobilisations suivants seront admissibles à un financement à long terme par l'OOF :

- Phase 1 de Lieux propices à l'apprentissage (LPA) (segment non financé par l'OOF)
- Phase 2 de Lieux propices à l'apprentissage (LPA)
- Volet Coûts de réparation prohibitifs
- Immobilisations liées à la Réduction de l'effectif des classes au primaire (RECP)
- Écoles des secteurs à forte croissance
- Redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française

En outre, certains projets amorcés lors d'exercices antérieurs dans le cadre du volet Coûts de réparation prohibitifs et du programme de redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française seront inclus dans la nouvelle approche de financement.

Veillez consulter **l'annexe A** ci-jointe qui indique les allocations maximales par programme pour chaque conseil scolaire.

## Financement des projets admissibles

Le financement des projets d'immobilisations fourni dans le cadre de ces programmes sera attribué selon une méthode similaire à celle utilisée pour financer le renouvellement de l'initiative LPA en 2006.

L'expérience liée au financement à long terme des projets de renouvellement de l'initiative LPA a montré qu'il est important d'atteindre une « masse critique » de coûts de projets d'immobilisations pour obtenir le meilleur avantage des ententes de financement à long terme. Par conséquent, le Ministère demande à tous les conseils scolaires de participer à l'entente de financement à long terme.

### **1. Financement à court terme**

Les conseils se feront rembourser les intérêts encourus à court terme des projets en cours par le Ministère de l'Éducation (ci-après « le Ministère »).

- En 2006-2007, lorsqu'un conseil empruntait de ses réserves internes pour financer à court terme ses immobilisations, le Ministère constatait ces coûts au taux d'acceptation bancaire de trois mois du 1<sup>er</sup> septembre 2006, soit 4,34571 p. 100.
- En 2007-2008, lorsqu'un conseil empruntera dans ses réserves internes pour financer à court terme ses immobilisations, le Ministère reconnaîtra ces coûts au

taux de 4,94286 p. 100, soit le taux d'acceptation bancaire de trois mois en vigueur le 4 septembre 2007.

- En 2007-2008, lorsqu'un conseil empruntera à l'externe pour financer à court terme ses immobilisations, le Ministère reconnaîtra les coûts d'intérêts encourus à court terme pour les taux d'acceptation bancaire d'un, de deux ou de trois mois plus 20 points.

## **2. Financement à long terme**

- Les conseils pourront recevoir un financement à long terme pour les projets visés par les programmes d'immobilisations mentionnés précédemment, jusqu'à un maximum du capital attribué aux conseils pour chaque programme.
- Les conseils devront s'assurer que les coûts engagés dans le cadre de ces programmes ne dépassent pas l'allocation maximale. Une fois le financement à long terme déterminé, le Ministère remboursera aux conseils le capital investi et les intérêts encourus associés au financement à long terme.
- Les conseils scolaires peuvent regrouper les coûts des projets entrepris dans le cadre d'un même programme d'immobilisations, mais ils ne peuvent pas regrouper les coûts de plusieurs programmes (à moins qu'il en soit précisé autrement pour les approbations de projets individuels). À titre d'exemple, un conseil peut affecter une somme n'ayant pas été dépensée pour la mise en œuvre d'un projet du volet Écoles des secteurs à forte croissance à un autre projet du volet Écoles des secteurs à forte croissance. Cependant, les conseils ne peuvent pas affecter les sommes d'un programme qu'ils n'auraient pas dépensées à un autre programme d'immobilisations. Ainsi, les conseils ne peuvent pas affecter des fonds n'ayant pas été dépensés pour un projet du volet Écoles des secteurs à forte croissance à un projet du volet Coût de réparation prohibitifs (CRP).

Sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, le Ministère, en collaboration avec l'OOF, apportera son appui aux conseils scolaires en changeant le financement à court terme en financement à long terme pour les programmes d'immobilisations mentionnés ci-dessus à compter de la fin février 2008. On propose que l'OOF offre un financement à long terme amorti sur 25 ans aux conseils scolaires.

Le capital du financement doit équivaloir à la valeur des travaux d'amélioration permanente amorcés **avant le 31 août 2007**, dans le cadre des projets d'immobilisations admissibles. Seuls les projets presque terminés au 31 août 2007 dans le cadre des volets Réduction de l'effectif des classes au primaire, Coûts de réparation prohibitifs, Redressement immobilier transitoire des conseils scolaires de langue française et Écoles des secteurs à forte croissance sont admissibles au financement. Les projets amorcés ou terminés le 31 août 2007 dans le cadre de la phase 1 ou 2 de l'initiative LPA sont admissibles à la transition vers un financement à long terme.

Le capital maximal du financement ne peut dépasser l'allocation totale pour chacun des programmes d'immobilisations, tel qu'établi dans **l'annexe A**. Sous réserve de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, les conseils scolaires recevront des

versements semestriels de la part du Ministère pour couvrir tous les paiements de capital et d'intérêt encourus liés au financement à long terme. Comme lors du financement du renouvellement de l'initiative LPA en 2006-2007, l'OOF préparera des documents de prêt à l'intention de tous les conseils scolaires pour ces programmes. Les modalités ne seront donc pas négociées individuellement.

### **Calendrier de la transition vers le financement à long terme**

Voici le calendrier prévu de transition du financement à court terme vers un financement à long terme. Il est important que les conseils scolaires respectent les délais pour les renseignements requis. La priorité immédiate, telle qu'indiquée ci-dessous, est que les conseils scolaires doivent confirmer la valeur des projets d'immobilisations presque terminés afin que l'OOF puisse commencer à préparer les ententes de financement à long terme.

- |                  |   |
|------------------|---|
| 15 novembre 2007 | Envoi de la note de service SB 32 aux conseils scolaires.   |
| 16 novembre 2007 | L'OOF envoie l'information bancaire et les coordonnées des personnes-ressources directement aux conseils scolaires, qui les confirment et les retournent avant le 23 novembre 2007. Les personnes-ressources et l'adresse de l'OOF sont indiquées dans la documentation envoyée.  |
| 23 novembre 2007 | Tous les conseils scolaires retournent la confirmation des données bancaires, ainsi que le nom et les coordonnées de leur conseiller juridique à l'OOF et au Ministère ( <a href="mailto:BSB.GPL@ontario.ca">BSB.GPL@ontario.ca</a> ). (Se reporter à la section <i>Conseiller juridique des conseils scolaires</i> ci-dessous pour de plus amples renseignements).   |
| 30 novembre 2007 | Tous les conseils scolaires fournissent au Ministère ( <a href="mailto:BSB.GPL@ontario.ca">BSB.GPL@ontario.ca</a> ) et à l'OOF les renseignements demandés dans la présente note de service (énumérées à la section suivante).  |
| 14 décembre 2007 | L'OOF envoie des trousse d'entente de prêt personnalisées et préremplies directement aux conseils scolaires.  |
| 15 février 2008  | Les conseils scolaires créent les règlements d'autorisations nécessaires, étudient et vérifient l'entente de prêt et d'autres documents, puis signent et retournent la trousse à l'OOF au plus tard le 15 février 2008. Les renseignements bancaires et les coordonnées des personnes-ressources de l'OOF feront partie des documents envoyés. <b><i>Veillez vous assurer de transmettre les approbations relatives à l'emprunt à long terme au début du processus afin qu'il soit possible d'apporter les changements nécessaires au cours des réunions du conseil, si nécessaire.</i></b> |
| Fin février 2008 | L'OOF verse les fonds aux conseils scolaires.   |

## **Renseignements que doivent fournir les conseils scolaires**

Pour aider l'OOF à bien préparer la trousse du contrat de prêt, les documents nécessaires doivent être préremplis avant d'être envoyés aux divers conseils scolaires. Par conséquent, les conseils doivent envoyer les renseignements suivants au Ministère et à l'OOF par courrier électronique d'ici le **30 novembre 2007** :

- Renseignements sur l'entente de financement à court terme actuelle pour chacun des projets d'immobilisations admissibles, y compris la durée du financement à court terme (c.-à-d. entente d'un, deux ou trois mois). De plus, veuillez préciser si des indemnités de remboursement anticipé sont applicables selon l'entente de financement à court terme pour chacun des programmes d'immobilisations admissibles de même que le montant, le cas échéant.
- Veuillez indiquer séparément la valeur de chaque programme d'immobilisations admissible terminé, au 31 août 2007, à l'exclusion du renouvellement de l'initiative LPA, pour lesquels vous devez indiquer la valeur des projets en cours et terminés au 31 août 2007. Ces valeurs ne peuvent excéder l'allocation maximale pour chacun des programmes d'immobilisations, tel que précisé à **l'annexe A**;
- Les dates de réunion du conseil pour les mois de décembre, janvier et février;
- Les noms, poste et titre des signataires autorisés du conseil (p. ex. directrice ou directeur de l'Éducation, trésorière ou trésorier, etc.).

Lorsque l'OOF aura finalisé la trousse de contrat de prêt, elle produira une version PDF des documents et l'acheminera à la personne-ressource principale choisie par le conseil aux fins de signature. Les conseils scolaires devront envoyer les documents suivants dans un format qui satisfait aux exigences de l'OOF pour recevoir le prêt :

- Règlement d'autorisation et d'emprunt (le règlement doit détailler le projet et faire état du financement demandé);
- Formulaire de prélèvement pré-autorisé automatique pour permettre les versements électroniques de capital et d'intérêt encourus;
- L'avis du conseiller juridique (se reporter à la section *Conseiller juridique des conseils scolaires* pour de plus amples renseignements);
- Certificat émis par les représentants autorisés du conseil scolaire quant à l'adoption du règlement, la signature des documents par les signataires autorisés, l'observation de la Loi sur l'éducation et de ses règlements, et d'autres certifications courantes liées au prêt du conseil scolaire;
- Autres documents nécessaires selon les approbations.

Tous les conseils scolaires doivent examiner et vérifier les renseignements présentés dans le programme de financement et envoyer l'entente de financement signée, le formulaire de prélèvement pré-autorisé de même qu'une copie certifiée de leur règlement d'autorisations habilitant à l'OOF d'ici le **15 février 2008**.

À la réception des documents signés, l'OOF traitera la documentation en prévision de la transition vers le financement à long terme. Une fois les documents prêts, l'OOF versera les fonds aux conseils scolaires, probablement vers la fin février 2008.

### **Conseiller juridique des conseils scolaires**

Les conseils scolaires doivent consulter un conseiller juridique externe qui examinera le programme de financement final. Le conseiller juridique étudiera le règlement administratif, les documents de prêt et les déclarations et certificats remis par les signataires autorisés du conseil scolaire.

Les conseils scolaires sont chargés de retenir les services d'un conseiller juridique et d'acquitter le coût des services juridiques. Les coûts des services juridiques seront considérés comme des frais d'exploitation admissibles.

Le conseil scolaire opte pour le conseiller juridique de son choix. Signalons toutefois que le Council of Senior Business Officials (COSBO) se renseigne sur les conseillers juridiques disponibles pour l'initiative. Le COSBO pourrait vous faire parvenir plus de renseignements à cet égard.

Comme on le mentionne plus haut, tous les conseils scolaires doivent transmettre par écrit au Ministère ([BSB.GPL@Ontario.ca](mailto:BSB.GPL@Ontario.ca)), de même qu'à l'OOF, le nom et les coordonnées du conseiller juridique retenu d'ici le **23 novembre 2007**.

### **Financement à long terme de l'OOF pour d'autres projets**

Pour réduire le coût de financement d'autres projets d'immobilisations, le Ministère et l'OOF ont formé un partenariat afin d'offrir aux conseils scolaires du financement individuel à long terme pour *d'autres projets d'immobilisations*, comme les projets financés par la subvention pour les nouvelles places, y compris les projets qui ne sont pas indiqués à l'**annexe A**. Les conseils doivent présenter une proposition au Ministère et préciser les détails du projet, notamment la portée du projet d'immobilisations, le montant du financement à long terme requis et les modalités du prêt demandé (p. ex. prêt de 25 ans). Les conseils scolaires doivent aussi documenter la source de revenus qui sera utilisée pour rembourser les obligations de financement pendant la durée du prêt.

Le Ministère et l'OOF examineront ces propositions et accorderont du financement chaque fois que cela est possible et que la situation s'y prête. Une fois l'approbation accordée, le Ministère collaborera avec l'OOF pour finaliser les documents spécifiques de prêt qui seront envoyés au conseil. Le conseil devrait les remplir au moyen d'un processus semblable à celui indiqué dans la présente note de service.

## **Assistance**

Le personnel du Ministère est à votre service pour répondre à vos questions et vous aider tout au long du processus de transition. Nous invitons les conseils scolaires à communiquer avec le personnel pour obtenir des précisions.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Dolly Anand, chef d'équipe, politiques  
Unité de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage  
Direction des programmes d'immobilisations  
Ministère de l'Éducation  
416 325-2022  
[Dolly.Anand@ontario.ca](mailto:Dolly.Anand@ontario.ca)



Nancy Whynot  
Directrice  
Direction des programmes d'immobilisations

c. c. Susan Guinn, OOF

## Annexe A – Allocations maximales par programme d'immobilisations

NO DU CSD	NOM DU CONSEIL SCOLAIRE	Montant maximal transitoire de la phase 1 de l'initiative LPA	Allocation maximale pour la phase 2 de l'initiative LPA	Allocation maximale - projets admissibles de la phase 1 – CRP	Allocation maximale - projets terminés admissibles au financement à long terme de la phase 2 – CRP	Allocation maximale total - Réduction de l'effectif des classes au primaire	Redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française	Écoles des secteurs à forte croissance	Total
1	District School Board Ontario North East	0 \$	4 389 318 \$	0 \$	0 \$	955 637 \$	0 \$	0 \$	5 344 955 \$
2	Algoma District School Board	1 442 330 \$	4 995 267 \$	0 \$	0 \$	851 924 \$	0 \$	0 \$	5 847 191 \$
3	Rainbow District School Board	6 795 639 \$	6 026 504 \$	0 \$	0 \$	9 022 987 \$	0 \$	0 \$	15 049 491 \$
4	Near North District School Board	5 591 334 \$	6 209 331 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	6 209 331 \$
5.1	Keewatin-Patricia District School Board	0 \$	1 811 632 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 811 632 \$
5.2	Rainy River District School Board	0 \$	1 066 887 \$	0 \$	0 \$	1 029 717 \$	0 \$	0 \$	2 096 604 \$
6.1	Lakehead District School Board	0 \$	2 783 056 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	2 783 056 \$
6.2	Superior-Greenstone District School Board	0 \$	970 022 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	970 022 \$
7	Bluewater District School Board	653 180 \$	7 146 043 \$	0 \$	6 847 763 \$	4 115 164 \$	0 \$	0 \$	18 108 970 \$
8	Avon Maitland District School Board	0 \$	7 232 322 \$	0 \$	0 \$	1 852 009 \$	0 \$	0 \$	9 084 331 \$
9	Greater Essex County District School Board	7 194 49 \$	11 876 531 \$	13 592 086 \$	0 \$	14 730 879 \$	0 \$	0 \$	40 199 496 \$
10	Lambton Kent District School Board	2 930 892 \$	6 933 649 \$	0 \$	0 \$	4 033 675 \$	0 \$	0 \$	10 967 324 \$
11	Thames Valley District School Board	17 099 079 \$	23 246 092 \$	2 679 881 \$	0 \$	24 072 411 \$	0 \$	0 \$	49 998 384 \$
12	Toronto District School Board	67 685 008 \$	97 246 244 \$	0 \$	0 \$	40 003 392 \$	0 \$	0 \$	137 249 636 \$
13	Durham District School Board	8 803 170 \$	15 905 348 \$	0 \$	0 \$	39 203 324 \$	0 \$	0 \$	55 108 672 \$
14	Kawartha Pine Ridge District School Board	0 \$	11 577 316 \$	2 742 965 \$	0 \$	13 201 119 \$	0 \$	0 \$	27 521 400 \$
15	Trillium Lakelands District School Board	710 311 \$	3 415 222 \$	0 \$	3 478 556 \$	4 000 339 \$	0 \$	0 \$	10 894 117 \$
16	York Region District School Board	0 \$	15 940 140 \$	0 \$	0 \$	57 041 873 \$	0 \$	0 \$	72 982 013 \$
17	Simcoe County District School Board	4 527 288 \$	16 685 935 \$	18 505 559 \$	0 \$	30 743 347 \$	0 \$	0 \$	65 934 841 \$



NO DU CSD	NOM DU CONSEIL SCOLAIRE	Montant maximal transitoire de la phase 1 de l'initiative LPA	Allocation maximale pour la phase 2 de l'initiative LPA	Allocation maximale - projets admissibles de la phase 1 - CRP	Allocation maximale - projets terminés admissibles au financement à long terme de la phase 2 - CRP	Allocation maximale total - Réduction de l'effectif des classes au primaire	Redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française	Écoles des secteurs à forte croissance	Total
18	Upper Grand District School Board	1 777 490 \$	7 319 709 \$	4 783 448 \$	0 \$	18 512 681 \$	0 \$	0 \$	30 615 838 \$
19	Peel District School Board	5 955 559 \$	25 922 763 \$	0 \$	0 \$	80 377 185 \$	0 \$	0 \$	106 299 948 \$
20	Halton District School Board	0 \$	11 833 447 \$	0 \$	0 \$	19 068 283 \$	0 \$	39 603 358 \$	70 505 088 \$
21	Hamilton-Wentworth District School Board	22 685 474 \$	16 283 534 \$	0 \$	16 851 670 \$	19 201 628 \$	0 \$	0 \$	52 336 832 \$
22	District School Board of Niagara	22 272 365 \$	20 969 450 \$	0 \$	0 \$	9 700 822 \$	0 \$	0 \$	30 670 272 \$
23	Grand Erie District School Board	8 012 897 \$	10 108 540 \$	0 \$	0 \$	11 367 630 \$	0 \$	0 \$	21 476 170 \$
24	Waterloo Region District School Board	0 \$	13 047 178 \$	0 \$	0 \$	27 735 685 \$	0 \$	0 \$	40 782 863 \$
25	Ottawa-Carleton District School Board	0 \$	18 638 960 \$	0 \$	0 \$	26 313 342 \$	0 \$	0 \$	44 952 302 \$
26	Upper Canada District School Board	5 656 472 \$	8 902 213 \$	0 \$	0 \$	3 666 978 \$	0 \$	0 \$	12 569 191 \$
27	Limestone District School Board	17 074 672 \$	8 953 728 \$	0 \$	0 \$	5 081 912 \$	0 \$	0 \$	14 035 640 \$
28	Renfrew County District School Board	2 710 301 \$	6 465 615 \$	0 \$	0 \$	1 111 205 \$	0 \$	0 \$	7 576 820 \$
29	Hastings and Prince Edward District School Board	4 758 146 \$	8 352 536 \$	0 \$	0 \$	4 400 373 \$	0 \$	0 \$	12 752 909 \$
30.1	Northeastern Catholic District School Board	593 601 \$	692 687 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	692 687 \$
30.2	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board	820 987 \$	819 592 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	819 592 \$
31	Huron-Superior Catholic District School Board	163 701 \$	2 344 354 \$	0 \$	1 626 562 \$	1 255 662 \$	0 \$	0 \$	5 226 578 \$
32	Sudbury Catholic District School Board	2 473 545 \$	2 849 310 \$	0 \$	0 \$	851 924 \$	0 \$	0 \$	3 701 234 \$
33.1	Northwest Catholic District School Board, The	147 191 \$	163 826 \$	0 \$	0 \$	1 544 575 \$	0 \$	0 \$	1 708 401 \$
33.2	Kenora Catholic District School Board	90 485 \$	60 746 \$	0 \$	0 \$	514 858 \$	0 \$	0 \$	575 604 \$
34.1	Thunder Bay Catholic District School Board	742 116 \$	2 730 208 \$	0 \$	0 \$	6 222 750 \$	0 \$	0 \$	8 952 958 \$
34.2	Superior North Catholic District School Board	654 330 \$	625 173 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	625 173 \$
35	Bruce-Grey Catholic District School Board	540 785 \$	980 893 \$	0 \$	0 \$	374 106 \$	0 \$	0 \$	1 354 999 \$
36	Huron-Perth Catholic District School Board	0 \$	954 589 \$	0 \$	0 \$	1 481 607 \$	0 \$	0 \$	2 436 196 \$

NO DU CSD	NOM DU CONSEIL SCOLAIRE	Montant maximal transitoire de la phase 1 de l'initiative LPA	Allocation maximale pour la phase 2 de l'initiative LPA	Allocation maximale - projets admissibles de la phase 1 - CRP	Allocation maximale - projets terminés admissibles au financement à long terme de la phase 2 - CRP	Allocation maximale total - Réduction de l'effectif des classes au primaire	Redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française	Écoles des secteurs à forte croissance	Total
37	Windsor-Essex Catholic District School Board	0 \$	4 684 843 \$	0 \$	0 \$	8 534 057 \$	0 \$	0 \$	13 218 900 \$
38	English Language #38 Catholic District School Board	1 684 149 \$	3 337 905 \$	0 \$	0 \$	7 111 714 \$	0 \$	0 \$	10 449 619 \$
39	St. Clair Catholic District School Board	224 124 \$	2 462 347 \$	0 \$	0 \$	725 987 \$	0 \$	0 \$	3 188 334 \$
40	Toronto Catholic District School Board	24 725 073 \$	19 890 934 \$	0 \$	0 \$	36 299 374 \$	0 \$	0 \$	56 190 308 \$
41	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Cat. Dist. School Bd	0 \$	1 159 124 \$	0 \$	0 \$	3 266 944 \$	0 \$	0 \$	4 426 068 \$
42	York Catholic District School Board	0 \$	5 678 045 \$	0 \$	0 \$	33 706 562 \$	0 \$	0 \$	39 384 607 \$
43	Dufferin Peel Catholic District School Board	0 \$	5 360 022 \$	0 \$	0 \$	33 336 160 \$	0 \$	0 \$	38 696 182 \$
44	Simcoe Muskoka Catholic District School Board	1 579 445 \$	3 280 954 \$	0 \$	0 \$	8 230 327 \$	0 \$	0 \$	11 511 281 \$
45	Durham Catholic District School Board	0 \$	2 462 113 \$	0 \$	0 \$	7 185 794 \$	0 \$	0 \$	9 647 907 \$
46	Halton Catholic District School Board	864 016 \$	1 495 894 \$	0 \$	0 \$	9 534 142 \$	0 \$	0 \$	11 030 036 \$
47	Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	0 \$	3 543 147 \$	0 \$	0 \$	9 852 687 \$	0 \$	0 \$	13 395 834 \$
48	Wellington Catholic District School Board	0 \$	1 216 228 \$	0 \$	0 \$	3 233 607 \$	0 \$	0 \$	4 449 835 \$
49	Waterloo Catholic District School Board	595 671 \$	3 513 738 \$	0 \$	0 \$	6 044 957 \$	0 \$	0 \$	9 558 695 \$
50	Niagara Catholic District School Board	3 271 446 \$	7 079 291 \$	0 \$	0 \$	10 419 402 \$	0 \$	0 \$	17 498 693 \$
51	Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	341 395 \$	2 002 838 \$	0 \$	0 \$	3 992 931 \$	0 \$	0 \$	5 995 769 \$
52	Catholic District School Board of Eastern Ontario	553 527 \$	2 530 733 \$	0 \$	0 \$	8 711 850 \$	0 \$	0 \$	11 242 583 \$
53	Ottawa Catholic District School Board	8 987 533 \$	8 873 966 \$	0 \$	0 \$	10 204 569 \$	0 \$	0 \$	19 078 535 \$
54	Renfrew County Catholic District School Board	650 445 \$	1 520 769 \$	0 \$	0 \$	2 222 411 \$	0 \$	0 \$	3 743 180 \$
55	Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	1 559 054 \$	2 676 460 \$	0 \$	0 \$	5 081 912 \$	0 \$	0 \$	7 758 372 \$
56	Conseil scolaire de district du Nord-Est de l'Ontario	0 \$	1 314 211 \$	0 \$	0 \$	918 596 \$	8 237 958 \$	0 \$	10 470 765 \$
57	Conseil scolaire de district du Grand Nord de	605 808 \$	1 940 285 \$	0 \$	0 \$	1 366 783 \$	8 434 266 \$	0 \$	11 741 334 \$

NO DU CSD	NOM DU CONSEIL SCOLAIRE	Montant maximal transitoire de la phase 1 de l'initiative LPA	Allocation maximale pour la phase 2 de l'initiative LPA	Allocation maximale - projets admissibles de la phase 1 - CRP	Allocation maximale - projets terminés admissibles au financement à long terme de la phase 2 - CRP	Allocation maximale total - Réduction de l'effectif des classes au primaire	Redressement immobilier transitoire pour les conseils scolaires de langue française	Écoles des secteurs à forte croissance	Total
	l'Ontario								
58	Conseil scolaire de district du Centre Sud-Ouest	0 \$	5 955 460 \$	0 \$	0 \$	2 177 962 \$	53 335 845 \$	0 \$	61 469 267 \$
59	Conseil de district des écoles publiques de langue française no 59	874 889 \$	3 040 271 \$	0 \$	0 \$	1 422 343 \$	0 \$	0 \$	4 462 614 \$
60.1	Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	0 \$	3 143 085 \$	0 \$	0 \$	2 889 134 \$	0 \$	0 \$	6 032 219 \$
60.2	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	683 554 \$	1 202 050 \$	0 \$	0 \$	425 962 \$	9 050 530 \$	0 \$	10 678 542 \$
61	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	2 555 958 \$	3 747 791 \$	0 \$	0 \$	440 778 \$	6 243 554 \$	0 \$	10 432 123 \$
62	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	55 065 \$	232 311 \$	0 \$	0 \$	0 \$	1 208 476 \$	0 \$	1 440 787 \$
63	Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest	0 \$	2 365 391 \$	0 \$	0 \$	3 233 607 \$	19 823 197 \$	0 \$	25 422 195 \$
64	Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSCDCCS)	1 588 934 \$	2 538 560 \$	0 \$	0 \$	3 992 931 \$	7 228 310 \$	0 \$	13 759 801 \$
65	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	1 042 985 \$	3 202 518 \$	0 \$	0 \$	2 992 846 \$	3 731 485 \$	0 \$	9 926 849 \$
66	Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	3 892 205 \$	4 982 994 \$	0 \$	0 \$	4 978 200 \$	0 \$	0 \$	9 961 194 \$
<b>TOTAL</b>		<b>276 898 123 \$</b>	<b>530 910 188 \$</b>	<b>42 303 939 \$</b>	<b>28 804 551 \$</b>	<b>716 175 532 \$</b>	<b>117 293 621 \$</b>	<b>39 603 358 \$</b>	<b>1 475 091 193 \$</b>